



VENDEUR

Haras de Luppy
54 Rue Principale
57580 LUPPY
Tel : 06 01 85 47 42
harasdeluppy@gmail.com
FR72751426040

ACHETEUR

Nom:
Société :
Adresse :
Tel :
Email :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- 1^{ère} Fraction : RESERVATION + FRAIS TECHNIQUES (Réglée ce jour par chèque): 250 € TTC (TVA 10%) (non reportable)
- 2^{ème} Fraction : SOLDE (chèque à joindre impérativement au contrat et encaissé au 1/10 si jument pleine + GPV*.) 550€ TTC (TVA 10%)

L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur par courrier simple, par mail ou par téléphone avant le 01/10 du résultat de saillie et de la date prévue de poulinaage.

***Garantie Poulain Vivant** (pour les juments à jour de vaccinations - TG + Rhino):

Sur présentation d'un certificat vétérinaire, de la déclaration de naissance + copie des vaccins.

Si la jument avorte, coule après le 01/10 ou qu'elle donne naissance à un poulain non viable à 48h, le Vendeur s'engage à reporter le solde de la saillie l'année d'après. (Hors 1^{ère} Fraction)

CONDITIONS D'UTILISATION

1 - La saillie est réservée pour la jument :
Origines :

N° SIRE :

L'Acheteur prévoit le recours au transfert d'embryon : OUI NON

La jument sera inséminée en IAC dans le Centre agréé de :
(où seront envoyées les doses sur demande**)

2 - Le prix de saillie comprend le prix de 3 doses de 8 paillettes et leur acheminement. **Les doses ou paillettes non utilisées restent la propriété du Vendeur.**

3 - L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. **Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.**

4 - La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques d'acompte et de solde. Le signataire du présent contrat est légalement redevable du paiement du solde de saillie.

****ATTENTION ! : L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique ! Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1^{ère} insémination à l'éta lonnier.**

Fait à
L'Acheteur (Porter à la main la mention Lu et Approuvé)

Le

Le Vendeur

Obligatoire :
Assujetti TVA : OUI NON
Si OUI : N° TVA FR :

